

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

(Date de convocation : 17 Juillet 2026)

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice : | 33 |
| Présents :                           | 23 |
| Absent excusé ayant donné            |    |
| procuration :                        | 10 |
| Absent excusé non représenté :       | /  |
| Absent non excusé :                  | /  |
| Votants :                            | 33 |

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Claude FERT, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Sophie RIGOLLET (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Edith DARBOUSSET (procuration à Monsieur Claude FERT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Jérémy INTEGLIA (procuration à Madame Audrey RAYNAUD), Madame Océane DOCHE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Gérard GILLES (procuration à Madame Alice TAMISIER).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de  
l'Association « les Mécaniques du Patrimoine »

Monsieur PASCAL expose à l'Assemblée que dans le cadre du projet de renaturation de secteur de la Gare et de la subvention accordée à la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » pour sa réalisation, au titre du dispositif « Fonds Vert », il a été acté la démolition du hangar dit « Colus » actuellement occupé par l'Association « les Mécaniques du Patrimoine » pour la restauration et la conservation des anciens outils, matériels agricoles et véhicules appartenant essentiellement à la Ville.

Afin, d'assurer la continuité des activités de l'association et de préserver ce patrimoine communal et suite à l'acquisition récente du hangar dit « Pons » situé Route d'Althen, il convient de lui mettre à disposition une partie de ce bâtiment pour y entreposer ce qui est stocké au hangar « Colus ».

.../...

Monsieur PASCAL invite le Conseil à approuver la convention relative à la mise à disposition de ces nouveaux locaux au profit de l'Association « Les Mécaniques du Patrimoine ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur PASCAL,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 contre (Monsieur Gérard GILLES par procuration) et 3 abstentions (Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI et Madame Véronique SABATINI).

Monsieur Jean-Claude DANY ne prend pas part au vote en sa qualité de président de l'association « les mécaniques du Patrimoine ».

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux communaux à conclure avec l'association "les Mécaniques du Patrimoine" telle qu'annexée à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association concernée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 20 Août 2026

Publiée le : 20 Août 2026